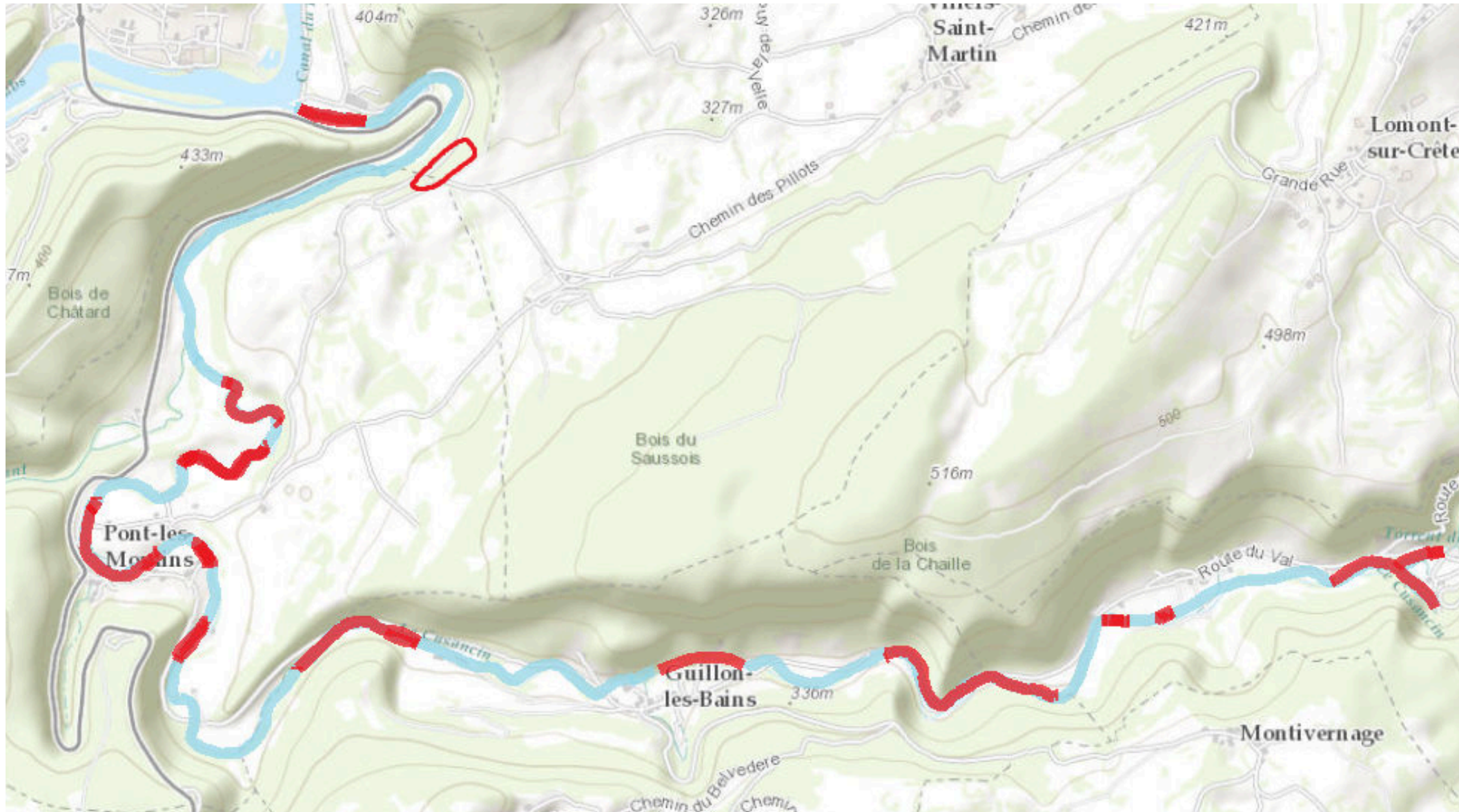


RÉGLEMENTATION PÊCHE CUSANCIN 2026

Depuis 2025 : L'AAPPMA Doubs Cusancin a voté une fusion des deux parcours AVAL et AMONT pour un seul et même parcours de pêche



Ouverture du Cusancin le 14/03/2026 et fermeture le 20/09/2026

Alevinages les 7/03 et 17/04 (200kg)
Plus d'infos pour participer auprès de l'AAPPMA DOUBS CUSANCIN



4 prises journalières uniquement des truites arc en ciel (no-kill ombres et truites fario)



Pêche uniquement avec hameçon simple sans ardillons ou ardillons écrasés



Interdiction de pénétrer dans l'eau

Du 2ème samedi de Mars au 3ème samedi de Mai



Vous ne pouvez pas pêcher dans les réserves suivantes :

- Source du Cusancin 50m en aval de la confluence de la source bleue
- 10 m en amont du Pont de Theurey jusqu'à 490m en aval

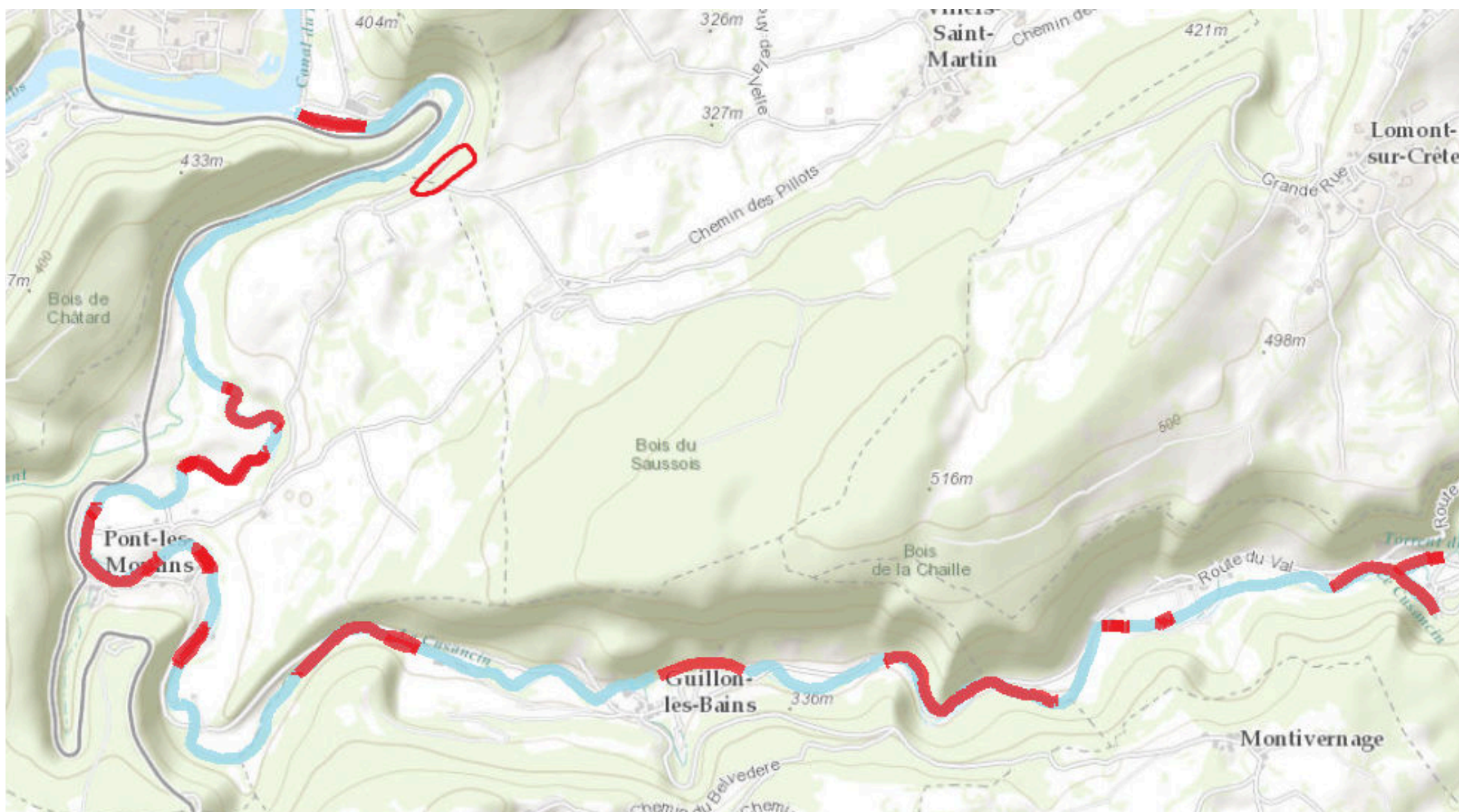
Merci de respecter les réserves et propriétés privées signalées par pancarte.
Le droit de pêche s'accompagne du devoir d'entretien des rivières : vous êtes tenu de ne laisser aucune trace de votre passage

AAPPMA Doubs Cusancin - Président : Christophe Eggenschwiller
christophe.eggenschwiller@outlook.fr
Tel : 06 22 61 38 02

Imprimé par nos soins - merci de ne pas jeter dans la nature

RÉGLEMENTATION PÊCHE CUSANCIN 2026

Depuis 2025 : L'AAPPMA Doubs Cusancin a voté une fusion des deux parcours AVAL et AMONT pour un seul et même parcours de pêche



Ouverture du Cusancin le 14/03/2026 et fermeture le 20/09/2026

Alevinages les 7/03 et 17/04 (200kg)
Plus d'infos pour participer auprès de l'AAPPMA DOUBS CUSANCIN



4 prises journalières uniquement des truites arc en ciel (no-kill ombres et truites fario)



Pêche uniquement avec hameçon simple sans ardillons ou ardillons écrasés



Interdiction de pénétrer dans l'eau

Du 2ème samedi de Mars au 3ème samedi de Mai



Vous ne pouvez pas pêcher dans les réserves suivantes :

- Source du Cusancin 50m en aval de la confluence de la source bleue
- 10 m en amont du Pont de Theurey jusqu'à 490m en aval

Merci de respecter les réserves et propriétés privées signalées par pancarte.
Le droit de pêche s'accompagne du devoir d'entretien des rivières : vous êtes tenu de ne laisser aucune trace de votre passage

AAPPMA Doubs Cusancin - Président : Christophe Eggenschwiller
christophe.eggenschwiller@outlook.fr
Tel : 06 22 61 38 02

Imprimé par nos soins - merci de ne pas jeter dans la nature